



No de résolution
ou annotation

1^{er} juin 2026

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h, sous la présidence du maire, Kevin Stoddard, à laquelle participent également les conseillères Katherine Dubois et Marie-Ève Chapdelaine, ainsi que les conseillers Benoit Saint-Pierre et Ralph D. Farley. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. La mairesse suppléante Lyne Nadeau et le conseiller Paul Massé sont absents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 1^{er} juin 2026 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal - Assemblée régulière du 4 mai 2026**
- 4. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe**
- 5. Période de questions – Sujets généraux**
- 6. Urbanisme**
 - 6.1. Règlement numéro 357 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Lots 5 534 806 et 5 534 807 – Rue des Saules – Zone R-11
 - 6.1.1. Avis de motion
 - 6.1.2. Premier projet - Adoption
 - 6.2. Règlement no 353 modifiant le Règlement de démolition no 334 et le Règlement de lotissement no 109 – Certificat de conformité – Entrée en vigueur
 - 6.3. 1142, rue McGauran – Rénovation galerie
- 7. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 7.1. Épandage d'enrobés bitumineux – Ouverture de soumission
 - 7.2. Avizo Experts-Conseils - Vérification et étalonnage de débitmètre – Offre de services
 - 7.3. Étude de faisabilité pour un poste de suppression – Autorisation appel d'offres sur invitation – Lancement
- 8. Service récréatif**
 - 8.1. Société nationale de l'Estrie - Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec – Aide financière accordée
 - 8.2. Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Aide financière « Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour » - Autorisation des signataires
- 9. Administration – Direction générale**
 - 9.1. Règlement d'emprunt numéro 331 – Solde disponible
 - 9.2. Comité de développement industriel de la région de Richmond – Nomination
 - 9.3. Office Municipal d'Habitation (OMH) du Val-Saint-François – Budget révisé de 2026 – Adoption
 - 9.4. Aménagement du stationnement Dyson
 - 9.4.1. J. Noël Francoeur inc. – Végétalisation – Soumission
 - 9.4.2. Hydro ensemencement AD Inc. – Soumission
 - 9.5. Réclamation citoyenne – Dégât d'eau
 - 9.6. Logements sur la rue du Collège Sud – Bacs – Dépôt d'une pétition



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 9.7. Poste Canada – Demande au gouvernement fédéral la reconnaissance comme un service essentiel – Demande de soutien
- 9.8. Côté Jean et Associés – Mise aux normes systèmes mécanique et électrique de l'hôtel de ville — Offre de services

10. Police, incendies et sécurité civile

11. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 11.1. Maison de la famille Les Arbrisseaux – Assemblée générale annuelle – Invitation
- 11.2. Fondation des pompiers du Québec - Relais des pompiers – Autorisation de passage
- 11.3. MRC de Val-Saint-François – Disposition de matelas – Demande d'instauration d'un écofrais – Demande de soutien
- 11.4. Équijustice Estrie - Médiation citoyenne – Appui financier
- 11.5. Commission de la gouvernance
 - 11.5.1. Les Cercles des Fermières du Québec
 - 11.5.2. Expo Richmond
 - 11.5.3. The Record – Fête nationale et Fête du Canada
 - 11.5.4. Le Rivage du Val-Saint-François – Festival « Richmond en riche mots »

12. Correspondances diverses

- 12.1. École secondaire du Tournesol – Gala Tournesol d'or 2026 – Remerciements
- 12.2. Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-François - Nouveau répertoire des activités en ligne
- 12.3. Davey Tree Experts of Canada Ltd. – Terres ferroviaires fédérales de Chemin de Fer St-Laurent & Atlantique – Avis de gestion de la végétation

13. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 13.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 13.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 13.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

14. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour

15. Affaires nouvelles

16. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère Chapdelaine et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2026 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Chapdelaine et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

2026-06-01-01

2026-06-01-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

4. RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le maire dépose et fait la lecture du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS GÉNÉRAUX

Les citoyens présents profitent de cette période pour échanger avec les membres du conseil concernant des sujets qui les préoccupent.

6. URBANISME

6.1. Règlement numéro 357 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Lots 5 534 806 et 5 534 807 – Rue des Saules – Zone R-11

6.1.1. Avis de motion

Le conseiller Saint-Pierre donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 357 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Lots 5 534 806 et 5 534 807 – Rue des Saules – Zone R-11.

(Adoptée)

6.1.2. Premier projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville en 2024 s'est dotée du règlement numéro 339 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre, sous certaines conditions, la réalisation de projets dérogeant aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PPCMOI constitue un outil d'aménagement permettant à la Ville d'évaluer des projets selon leurs conditions particulières, leur intégration au milieu et leur contribution au développement harmonieux du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire, par l'application du règlement PPCMOI, encadrer et gérer les projets résidentiels en collaboration avec les promoteurs afin d'assurer une intégration cohérente des projets avec la situation locale et les caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet, situé sur la rue des Saules, sur les lots 5 534 806 et 5 534 807 du cadastre du Québec, dans la zone R-11, est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé vise la construction de quatre immeubles résidentiels multifamiliaux de 9 logements chacun;

CONSIDÉRANT QUE le projet déroge au Règlement de zonage numéro 108, notamment en ce qui concerne les usages autorisés et certaines normes d'implantation, puisque seuls les usages résidentiels unifamiliaux sont actuellement autorisés dans la zone R-11;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'usage autorisé dans la zone R-11 pour permettre un usage d'habitation multifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 108 prévoit une distance minimale de 10 mètres entre les bâtiments, alors que le projet propose une distance minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que le projet, sous réserve du respect de certaines conditions, présente des qualités d'intégration et répond aux objectifs de développement résidentiel de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par le conseil d'adopter le premier projet du Règlement numéro 357 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Lots 5 534 806 et 5 534 807 – Rue des saules – Zone R-11.

(Adoptée)

6.2. Règlement no 353 modifiant le Règlement de démolition no 334 et le Règlement de lotissement no 109 – Certificat de conformité – Entrée en vigueur

Le directeur général dépose le certificat de conformité émis le 14 mai 2026 par la MRC du Val-Saint-François concernant le Règlement no 353 modifiant le Règlement de démolition no 334 et le Règlement de lotissement no 109.

6.3. 1142, rue McGauran – Rénovation galerie

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réparer, sécuriser et peindre la galerie, ainsi que de changer une partie du revêtement extérieur;
CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation au propriétaire du 1142, rue McGauran afin de réparer, sécuriser et peindre la galerie, ainsi que de changer une partie du revêtement extérieur, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

7. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

7.1. Épandage d'enrobés bitumineux – Ouverture de soumission

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'épandage d'enrobés bitumineux;
CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix unitaire (avant taxes)/tonne		
Pavage Veilleux	ESG-14	195,75 \$	
	ESG-10	211,50 \$	
	Scarification 200 mètres	59 \$/mètre	11 800 \$
David Leblond inc.	ESG-14	–	
	ESG-10	–	
	Scarification 200 mètres	–	–
Pavage Préfontaine	ESG-14	–	
	ESG-10	–	
	Scarification 200 mètres	–	–
Pavco Pavage	ESG-14	–	
	ESG-10	–	
	Scarification 200 mètres	–	–



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de Pavage Veilleux pour exécuter une opération de scarification (planage) sur une longueur totale d'environ 200 mètres au montant de 11 800 \$, taxes en sus, ainsi que faire l'achat d'enrobés bitumineux au montant de 195,75 \$, la tonne métrique, taxes en sus, pour le ESG-14 et au montant de 211,50 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour le ESG-10, pour un maximum de 330 tonnes métriques, pour un total de 69 795 \$, taxes en sus pour l'enrobé bitumineux. Le tout pour un montant maximal de 81 595 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2026-06-01-07

7.2. Avizo Experts-Conseils - Vérification et étalonnage de débitmètre - Offre de services

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 9624 d'Avizo Experts-Conseils pour la vérification et l'étalonnage du débitmètre de la station St-Laurent, au montant de 1 925 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2026-06-01-08

7.3 Étude de faisabilité pour un poste de surpression - Autorisation appel d'offres - Lancement

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à procéder à des demandes de prix ou appels d'offre sur invitation pour la réalisation d'une étude d'avant-projet/faisabilité en vue de l'installation d'un poste de surpresseur pour le secteur Melbourne.

(Adoptée)

8. SERVICE RÉCRÉATIF

8.1. Société nationale de l'Estrie - Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec - Aide financière accordée

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue de la Société nationale de l'Estrie indiquant qu'une aide financière de 1 800 \$ est accordée à la Ville de Richmond pour la réalisation des célébrations locales de la Fête nationale.

2026-06-01-09

8.2. Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Aide financière « Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour » - Autorisation des signataires

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière pour l'accompagnement des personnes handicapés en camp de jour rendu disponible par l'entremise du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CLSE) a été reconduit en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a déposé une demande d'aide financière pour la Commission des loisirs de Richmond Inc., son mandataire pour la gestion des activités de camp de jour;

CONSIDÉRANT l'octroi, par le CLSE, d'une aide financière de 14 305,75 \$ afin de soutenir l'accompagnement de personnes handicapés au camp de jour de Richmond à l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de recevoir l'aide financière afin de soutenir son mandataire et qu'elle en sera le signataire;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Chapdelaine et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU à l'unanimité par les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

membres du conseil d'accepter, de signer et de transférer à la Commission de loisirs de Richmond Inc. la totalité des sommes de l'aide financière octroyé par Conseil Loisir Sport de l'Estrie pour l'accompagnement des personnes handicapés en camp de jour; **QUE** le directeur général et/ou le directeur du service récréatif soient autorisés à signer la convention d'aide ainsi que tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

9. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

9.1. Règlement d'emprunt numéro 331 – Solde disponible

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 532 400 \$ qui sera réalisé le 22 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
331	532 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 331, la Ville de Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 22 juin 2026;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 juin et le 22 décembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	17 800 \$	
2028	18 500 \$	
2029	19 300 \$	
2030	20 000 \$	
2031	20 800 \$	(à payer en 2031)
2031	436 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 331 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

(Adoptée)

2026-06-01-10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2026-06-01-11

9.2. Comité de développement industriel de la région de Richmond - Nomination

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Chapdelaine et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le conseiller Benoit Saint-Pierre soit nommé comme représentant auprès du Comité de développement industriel de la région de Richmond.

(Adoptée)

2026-06-01-12

9.3. Office Municipal d'Habitation (OMH) du Val-Saint-François – Budget révisé de 2026 – Adoption

IL EST proposé par la conseillère Chapdelaine et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'accepter le budget révisé de 2026, daté du 4 mai 2026, de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, qui prévoit une augmentation financière de 341 \$ pour l'édifice de la rue Ball, une augmentation financière de 171 \$ pour celui de la rue Roger-Martel, ainsi qu'une augmentation financière de 568 \$ pour l'édifice de la rue Gouin.

(Adoptée)

2026-06-01-13

9.4. Aménagement du stationnement Dyson

9.4.1. J. Noël Francoeur inc. – Végétalisation - Soumission

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro S26-0112 de J. Noël Francoeur inc. pour la fourniture de terre et le nivelage du terrain Dyson, en vue d'un ensemencement, au montant de 29 500 \$, taxes en sus; QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

(Adoptée)

2026-06-01-14

9.4.2. Hydro ensemencement AD Inc. - Soumission

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 1551 d'Hydro ensemencement AD Inc. afin de procéder à l'ensemencement du terrain Dyson, au montant de 7 944 \$, taxes en sus; QUE cette dépense taxes nettes soit financée par le surplus accumulé non affecté.

(Adoptée)

2026-06-01-15

9.5. Réclamation citoyenne – Dégât d'eau

CONSIDÉRANT la réception d'une réclamation pour un refoulement d'égout survenue au sous-sol de la résidence du 135 rue Geoffroy;

CONSIDÉRANT l'intervention du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le règlement n° 299 sur les branchements d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT l'absence évidente de clapet antiretour conformément à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis de l'assureur de la municipalité (Fonds d'assurance des municipalités du Québec);

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond ne reconnaît aucune faute dans l'incident et rejette la réclamation de la propriétaire du 135 rue Geoffroy.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2026-06-01-16

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9.6. Logements sur la rue du Collège Sud – Bacs – Dépôt d'une pétition

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition de 19 résidents (12 unités d'habitation) de la rue du Collège Sud s'opposant à la mise en bordure de rue des bacs de recyclage, de compost et de vidanges;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du Règlement n° 148 établissant les normes relatives au service de collecte et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables, ainsi que l'article 58 du Règlement n° 238 modifiant le règlement n° 148 pour établir les normes relatives au service de collecte et de disposition des matières organiques, prévoient que les bacs doivent être mis en bordure de la rue;

CONSIDÉRANT QUE lesdites unités d'habitation donne sur une entrée privée qui ne relève pas de l'entretien de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les résidents du secteur de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la collecte des bacs;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère Chapdelaine et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de demander aux résidents des 537 à 561 de la rue du Collège Sud de bien vouloir déposer leurs bacs le long de la rue du Collège les jours de collecte conformément à la réglementation en vigueur; **QU'une** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

(Adopté)

2026-06-01-17

9.7. Poste Canada – Demande au gouvernement fédéral la reconnaissance comme un service essentiel – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (LQ 2017, C 13);

CONSIDÉRANT QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment :

- L'avis d'évaluation et le compte des taxes avant le 1^{er} mars de chaque année (article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale* RLRQ, c. F-21);
- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la *Loi concernant les droits de mutation immobilière*, RLRQ, c. D-15.1);
- Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rapport d'inscription (article 126 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E2.2);
- Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d'appels d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- Les documents devant être transmis par la poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales;

CONSIDÉRANT QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leur obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Chapdelaine et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

DE transmettre une copie de la résolution aux instances suivantes : le premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, le député fédéral de Richmond-Arthabaska, monsieur Éric Lefebvre, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, monsieur Samuel Poulin, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2026-06-01-18

9.8. Côté Jean et Associés – Mise aux normes systèmes mécanique et électrique de l'hôtel de ville — Offre de services

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Chapdelaine et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 26005-O de Côté Jean et Associés afin de procéder à une analyse, à l'hôtel de ville, du système mécanique, au montant de 7 000 \$, taxes en sus, ainsi que du système électrique, au montant de 4 500 \$, taxes en sus; le tout dans le cadre du projet de mise aux normes de l'édifice.

(Adoptée)

10. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

11. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

11.1. Maison de la famille Les Arbrisseaux – Assemblée générale annuelle – Invitation

Le directeur général dépose un courriel invitant les membres du conseil municipal à l'assemblée générale annuelle de la Maison de la famille Les Arbrisseaux qui aura lieu le 18 juin prochain.

11.2 Fondation des pompiers du Québec - Relais des pompiers – Autorisation de passage

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère Chapdelaine et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les coureurs qui participeront au Relais des pompiers, au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, à circuler sur les voies publiques de la municipalité lors dudit événement le 13 septembre prochain, à savoir la 9^e Avenue, la 10^e Avenue, la rue

2026-06-01-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Craig, la route 116 ainsi que la rue Hayes; QU'il est de leur responsabilité d'en informer la Sûreté du Québec.

(Adoptée)

2026-06-01-20

11.3 MRC du Val-Saint-François – Disposition de matelas – Demande d'instauration d'un écofrais – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE l'instauration des écofrais au Québec a été mise en place pour financer en partie les activités de récupération et de valorisation de certains produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec (RLRQ, chapitre Q-2, r.40.1);

CONSIDÉRANT QUE les écofrais sont essentiels pour la gestion des produits en fin de vie, contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des déchets;

CONSIDÉRANT QUE les écofrais ne sont pas une taxe, mais bien des frais de gestion qui sont intégrés dans le prix de détail desdits produits;

CONSIDÉRANT QUE des écofrais sont perçus sur plusieurs produits tels que les batteries, la peinture, les huiles, les pneus, les appareils de climatisation, les gros électroménagers, les appareils électroniques, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec (RRVPE) impose aux producteurs québécois une responsabilité élargie sur le cycle de vie de leurs produits, encourage la valorisation des matières résiduelles et offre des mécanismes flexibles pour atteindre les objectifs environnementaux tout en tenant compte des contraintes économiques;

CONSIDÉRANT QUE le RRVPE a été modifié à plusieurs reprises pour améliorer la cohérence et la performance des programmes de récupération et de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE les matelas et sommiers sont de gros encombrants considérés indépendamment des meubles et classés en priorité 2 de la responsabilité élargie de producteurs (REP), toujours non associées à des écofrais;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de matelas risquent d'être acheminés aux écocentres, surtout pendant la période des déménagements;

CONSIDÉRANT QUE la récupération de matelas implique leur entreposage à l'abri des intempéries ainsi que le transport de ceux-ci vers un recycleur, donc des coûts;

CONSIDÉRANT QU'il existe peu de recycleurs de matelas et aucun en Estrie;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Farley et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

D'appuyer la résolution numéro CA-2026-05-16 de la MRC du Val-Saint-François semblable en la matière;

DE demander à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'instaurer un nouvel écofrais pour les matelas et sommiers dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises du Québec (RRVPE) afin de soutenir la gestion de ces produits lors de leur fin de vie et d'ainsi contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des déchets;

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. André Bachand, député de Richmond, à la FQM, à l'UMQ et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François pour appui.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2026-06-01-21

11.4 Équijustice Estrie - Médiation citoyenne – Appui financier

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Chapdelaine et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de verser un appui financier de 3 357 \$ à Équijustice Estrie.

(Adoptée)

2026-06-01-22

11.5 Commission de la gouvernance

11.5.1 Les Cercles des Fermières du Québec

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière reçue du Cercle des Fermières de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'implique dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées par l'organisme favorisent la communication intergénérationnelle, notamment car les membres donnent des ateliers de tricot aux élèves de l'école du Plein-Cœur;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Chapdelaine et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 \$ au Cercle des Fermières de Richmond.

(Adoptée)

11.5.2 Expo Richmond

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de soutien financier présentée par l'Expo de Richmond. Suivant les échanges, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

11.5.3 The Record – Fête nationale et Fête du Canada

Les membres du conseil prennent connaissance du courriel du journal The Record proposant à la Ville de réserver des espaces publicitaires dans les prochaines éditions. Suivant la discussion, le conseil ne donne pas suite à cette demande de publicité.

2026-06-01-23

11.5.4 Le Rivage du Val-Saint-François – Festival « Richmond en riches mots »

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le festival de slam : Richmond en Riches Mots parrainé par le Rivage du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la première édition a connu un excellent succès de popularité;

CONSIDÉRANT QUE ce festival contribue à l'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE cette activité réunit plusieurs familles et contribue au rayonnement de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Farley et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à Le Rivage du Val-Saint-François pour l'organisation du festival de slam : Richmond en Riches Mots.

(Adoptée)

12. CORRESPONDANCES DIVERSES

12.1. École secondaire du Tournesol – Gala Tournesol d'or 2026 – Remerciements

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre de remerciements reçue de l'école secondaire du Tournesol pour la contribution versée pour le Gala Tournesol d'or 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

12.2 Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-François - Nouveau répertoire des activités en ligne

Le directeur général fait part aux membres du conseil que la Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-François a un tout nouveau répertoire des activités destinées aux personnes aînées du territoire accessible en ligne.

12.3 Davey Tree Experts of Canada Ltd. – Terres ferroviaires fédérales de Chemin de Fer St-Laurent & Atlantique – Avis de gestion de la végétation

Le directeur général fait part d’une lettre reçue de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique avisant que la compagnie Davey Tree est mandatée pour accomplir les travaux de contrôle de la végétation sur la portion du ballast du corridor ferroviaire du chemin de fer St-Laurent & Atlantique et ce, du début juin à la fin août 2026.

13. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2026-06-01-24

13.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Saint-Pierre et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil d’autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 211 668.90 \$ tel qu’il appert à la liste des chèques émis datée du 28 mai 2026.

(Adoptée)

2026-06-01-25

13.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil d’autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 50 383.82 \$ tel qu’il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 28 mai 2026.

(Adoptée)

2026-06-01-26

13.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Farley et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil d’approuver le paiement des factures de plus de 5 000 \$, totalisant 209 686,84 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu’énumérées ci-dessous.

Factures 2026	Avant taxes	Après taxes
<u>TOP LIFT ENTREPRISES</u>		
Réparations loader	10 123,39 \$	11 639,45 \$
<u>ENTREPRISE S2C INC.</u>		
Maison des jeunes	15 860,49 \$	18 235,61 \$
Maison des jeunes	5 054,79 \$	5 811,75 \$
Maison des jeunes	26 524,36 \$	30 496,39 \$
Maison des jeunes	10 135,96 \$	11 653,81 \$
<u>AQUATECH</u>		
Sous-traitance - Traitement eau	5 835,00 \$	6 708,79 \$
<u>CARDIO CHOC</u>		
Cabinet mural cubix	7 694,85 \$	8 847,15 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

ÉMONDAGE ARBRES ET SOUCHES

Couper arbres rue Queen et à la maison des jeunes	7 200,00 \$	8 278,20 \$
--	-------------	-------------

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Quote-part (1 ^{er} versement)	83 397,50 \$	83 397,50 \$
--	--------------	--------------

LES ENTREPRISES MYRROY INC.

Location balai mécanique, aspirateur et camion-citerne	37 860,50 \$	43 530,13 \$
---	--------------	--------------

GRAND TOTAL	209 686,84 \$	228 598,78 \$
-------------	---------------	---------------

(Adoptée)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Les citoyens présents profitent de cette période pour échanger avec les membres du conseil concernant des sujets qui les préoccupent.

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1. La conseillère Chapdelaine souhaite que le ministère des Transports et de la Mobilité durable soit relancé concernant la traverse piétonne à l'intersection des routes 116 et 143.
- 15.2 Le conseiller Saint-Pierre demande s'il est possible de revoir l'arborescence du site Internet.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Saint-Pierre et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, à 20 h 03, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

(SIGNÉ)
MAIRE

(SIGNÉ)
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER

2026-06-01-27